

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 07 Avril 2021

Présents : B. GOUZIN. J.L. RANDON. R. POUJOL. A. GOBERT. B. BAUTOU. C. MACIAS-ADICEOM. C. CHAUVITEAU. E. PONS. M. DIAW. M. RIEUTORD. R. ALLEXANT.

1. APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24.02.2021

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 24 Février 2021.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE GESTION

Le compte administratif de la commune en ligne avec le compte de gestion, est **approuvé à l'unanimité des membres présents.**

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : **142 576,59 €**
- Section d'investissement : **11 553,41 €**
- Total général : **154 130,00 €**

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 ET DES TAXES LOCALES

Le projet de budget primitif s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement **319 434,00 €**
- Section d'investissement **240 474,00 €**
- Total du budget **559 908,00 €**

Ce budget s'inscrit dans la continuité des exercices précédents. Les dépenses d'investissement seront centrées sur la reprise des chemins et de la voirie, les travaux d'entretien des bâtiments et espaces publics, la sécurisation des piétons et l'amélioration de notre cadre de vie.

A l'unanimité le Conseil vote le budget primitif et se prononce favorablement sur le maintien à leur niveau actuel des subventions aux associations ayant fourni les éléments nécessaires à l'examen de leur demande, ainsi qu'aux écoles.

Chantal Macias-Adiceom s'abstient du débat et du vote des subventions aux associations en sa qualité de présidente d'association concernée.

S'agissant des **taxes locales** aucune augmentation de la part communale des taxes ne sera appliquée en 2021. Toutefois afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation, à compter de 2021 l'Etat a décidé d'affecter aux communes le produit de la taxe foncière sur le bâti perçue, à ce jour, par les départements.

Le taux de cette taxe se trouvera donc mathématiquement augmenté (intégration de la part départementale à la part communale) sans qu'aucune incidence financière n'en découle pour les contribuables. Les autres taux restent inchangés.

Le Conseil **approuve à l'unanimité le taux d'imposition.**

4. FAIC 2021 (fonds d'aide à l'investissement communal)

Le Conseil à **l'unanimité valide** la demande de subventions au F.A.I.C.

Ces subventions permettraient de financer, en partie, la réhabilitation des Lavoirs et du parking pour un montant de travaux estimé à 50 000€.

5. MISE À JOUR P.C.S. (plan communal de sauvegarde)

Le PCS a été mis à jour conformément aux indications données lors de la précédente réunion et aux remarques des membres du Conseil.

Une lettre d'information aux habitants sera prochainement rédigée par la Commission Communication.

6. QUESTIONS DIVERSES

• Aménagement urbain :

L'entreprise Traverse de Teyran a été retenue pour le projet d'étude urbaine concernant l'aménagement du centre du village.

Une première réunion avec le Conseil Municipal aura lieu le 12 mai à 18 h 00 avec une présentation et un échange sur le projet.

Une réunion de concertation avec le Conseil et les habitants est fixée au 19 mai.

Une 3^{ème} date sera fixée ultérieurement.

L'ordre de priorité des projets retenus pour le plan pluriannuel d'investissement est le suivant :

- 2022 : Réhabilitation des Lavoirs
- 2023 : Aménagements sportifs
- 2024 : Aménagement urbain.

- **Voirie du lotissement « la Séranne »**

Les conditions d'une reprise de la voirie du lotissement par la commune ne sont pas actuellement remplies. En effet l'acte de cession entre l'association syndicale et l'aménageur n'est pas régularisé à ce jour.

- **Cantine**

À l'heure actuelle, grâce aux efforts des communes, du personnel et des parents, aucune difficulté particulière nécessitant une réflexion sur une solution alternative n'est établie.

- **Eclairage public**

Certaines communes ont pris la décision de pratiquer l'extinction de l'éclairage public durant la nuit.

Une réflexion sera prochainement engagée sur ce sujet à partir des expériences recensées par Hérault Energie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 30